

Communiqué de presse

**Interdiction temporaire de distribution, d'achat, de vente et de transport
de carburant dans des conteneurs individuels, bouteilles de gaz et combustibles domestiques
dans le département de Loir-et-Cher
pour les fêtes de la Saint-Sylvestre**

A l'occasion des fêtes de la Saint-Sylvestre, le Préfet de Loir-et-Cher a pris un arrêté préfectoral portant interdiction temporaire de distribution, d'achat, de vente et de transport de carburant dans des conteneurs individuels, bouteilles de gaz et combustibles domestiques, afin de garantir le meilleur niveau de sécurité des personnes et des biens.

Ainsi, dans toutes les communes du département de Loir-et-Cher, **sont interdits du vendredi 29 décembre 2023 à 8 h 00 au mardi 2 janvier 2024 à 8 h 00 :**

- la distribution, la vente, l'achat et le transport de carburant ***dans des conteneurs individuels***, sauf nécessité dûment justifiée par le client majeur,
- la vente, l'achat et le transport de bouteilles de gaz et combustibles domestiques, sauf nécessité dûment justifiée par le client majeur, notamment sur présentation d'une bouteille de gaz vide.

Par dérogation, ces interdictions ne s'appliquent pas aux administrations et aux entreprises dans le cadre de leur activité professionnelle.

Des contrôles aléatoires seront organisés et multipliés pendant cette période par les services de police et de gendarmerie.

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr

Visa,